

En dernier lieu, je veux parler du rôle que peuvent jouer les jeunes gens. A l'heure actuelle, il y a un exode des jeunes gens des régions rurales. Cela tient à une raison: les meilleures occasions qui s'offrent à eux hors des fermes. Ce qui manque, c'est un effort concerté pour leur démontrer qu'ils ont de belles perspectives d'avenir, pas nécessairement dans les fermes, mais dans les régions rurales, peut-être dans d'autres domaines d'activité. Bien peu de programmes de formation visant à en faire des chefs de file sont à leur disposition. J'ai remarqué, dans l'un des nombreux communiqués que je reçois des bureaux de ministres, qu'un programme de ce genre est appliqué en Alberta. Voilà le genre d'exemple et d'initiative dont nous avons besoin.

Lorsque je consulte le cadastre de ma circonscription, je constate que l'âge moyen des cultivateurs de ma région se situe entre 50 et 60 ans. Les jeunes qui y habitaient sont partis pour la plupart travailler dans les usines de la *Canadian General Electric* et de l'*Outboard Marine*, surtout parce que personne n'a laissé entrevoir qu'il y avait des solutions de remplacement. Il leur fallait soit rester à la ferme familiale ou aller travailler dans ces usines. En réalité, des occasions extraordinaires s'offrent à eux si l'impulsion nécessaire est imprimée et s'ils peuvent tirer profit du travail accompli par des organismes comme les clubs 4-H, qui rendent de précieux services dans les régions rurales.

J'espère qu'on pourra développer au maximum le rôle que les jeunes peuvent jouer ainsi que les avantages de participation des résidents, dans le cadre de ce bill qui, je le répète, est très important et d'une conception fort originale.

M. Irvine: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député a dit, je crois, qu'une déclaration du député de Grey-Bruce était fausse. Le député de Peterborough ne voudra pas, je pense, laisser cette déclaration figurer au compte rendu.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait qu'il n'est pas contraire aux usages parlementaires de dire qu'une déclaration est fausse, inexacte ou incorrecte. Ce qui l'est c'est de laisser entendre qu'une déclaration est délibérément et intentionnellement fausse ou inexacte. Ce n'est pas ce qu'a fait le député.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Malheureusement, monsieur l'Orateur, je n'ai pu entendre toutes les observations préliminaires du ministre, lorsqu'il a pris la parole, à l'étape de

la deuxième lecture, cet après-midi. Comme d'autres députés, je suppose, je me suis rendu au comité de l'agriculture seulement pour me rendre compte que la réunion avait été décommandée. C'est un piètre exemple de la coordination des comités de la Chambre et du travail de la Chambre elle-même.

• (7.50 p.m.)

J'assurerais toutefois au ministre que j'ai déjà, à maintes reprises, pris le temps de lire—avec attention, je l'espère—certains des discours qu'il a prononcés devant différents organismes du pays, soit des associations de cultivateurs, des groupes d'hommes d'affaires et ainsi de suite. On obtient ainsi une idée claire de la pensée du ministre touchant le problème de la pauvreté rurale, la réadaptation rurale ainsi que les moyens d'améliorer le niveau de vie et les revenus des milieux ruraux de notre pays.

J'espère que le ministre étudiera certaines des questions que je pose ce soir et qu'il y répondra au fur et à mesure. Il se peut que le ministre ou d'autres député en aient dit quelques mots cet après-midi. Je signalerai d'abord que l'ARDA est devenu très populaire depuis quelques années, du moins en principe, et que peu de député, s'il en est qui s'y opposent, voudraient réellement critiquer ces mesures législatives.

D'un autre côté, bien que ce programme nous enthousiasme tous, nous ne sommes pas tous enchantés au même degré. Je suis de ceux qui, après avoir étudié sérieusement le problème visé par cette mesure législative, sont devenus un peu sceptiques et pessimistes en se demandant si elle est d'une portée assez vaste—et si le fonds qu'elle crée est d'un montant suffisant—pour s'attaquer réellement au fond de ce problème.

Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles je suis un peu sceptique et pessimiste. Je demanderais en premier lieu au ministre si les 50 millions de dollars dont il est question dans ce projet seront renouvelés chaque année en vue de nouvelles dépenses. Est-ce que ce sera un fonds renouvelable ou non? Le texte du projet de loi lui-même n'est pas clair à cet égard.

Autre question: combien de temps l'ARDA s'appliquera-t-elle à des régions dites spéciales? Effectivement, à l'heure actuelle elle s'applique en quelque sorte à des régions expérimentales. Je soutiens que c'est injuste et qu'on ne saurait justifier longtemps l'application de cette loi à des régions très particulières du pays. Par exemple, on a jugé nécessaire